



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prix

Question écrite n° 51348

## Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui indiquer l'état de la politique menée par le Gouvernement afin de favoriser la hausse du pouvoir d'achat des Français par la baisse des prix dans les grandes surfaces.

## Texte de la réponse

La loi du 1er juillet 1996 a permis de mettre fin aux pratiques de revente à perte préjudiciables à l'ensemble de l'économie et de préserver un équilibre entre les différentes formes de commerce. Toutefois, depuis l'entrée en vigueur de ce texte, on a pu assister à une dérive des marges arrière qui a entraîné un processus inflationniste défavorable au consommateur. Afin d'analyser cette situation, des travaux ont été menés tant par la mission d'experts présidée par M. Canivet, premier président de la Cour de cassation, que par le groupe de travail présidé par M. Chatel, député, auquel ont été associées les organisations professionnelles représentatives. En outre, une mission d'information, présidée par M. Chatel, poursuit le travail sur ce sujet et a rendu un rapport d'étape le 16 février 2005 contenant de nombreuses propositions de modifications de la loi Galland. L'ampleur et l'importance des sujets examinés, qui ont dépassé la seule problématique des marges arrières, ont nécessité des réflexions approfondies, dont les conclusions ont été portées à la connaissance du Premier ministre. Soucieux d'assurer la transparence dans les relations commerciales et de lutter contre la vie chère, le Gouvernement a déposé sur le bureau des assemblées un projet de loi dont un des volets modifie les dispositions du livre IV du code de commerce et le cadre législatif applicable aux marges arrière. Les mesures proposées ont pour but de permettre à la concurrence de s'exercer dans un cadre plus équilibré au bénéfice du consommateur, avec le souci de préserver les différentes formes de commerce et l'emploi.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Tiberi](#)

**Circonscription :** Paris (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51348

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 novembre 2004, page 9116

**Réponse publiée le :** 28 juin 2005, page 6463